

*Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs
et réfection de Gentilly-2*

Mémoire de

**Mouvement Vert Mauricie
(version complète)**

Décembre 2004



- 1. Le MVM tient à souligner que sa principale préoccupation concernant l'électronucléaire au Québec et au Canada, est intimement liée aux risques démesurés qui y sont associés pour la santé et la sécurité des citoyens ainsi que pour l'intégrité des écosystèmes qu'ils habitent.**

Une liste exhaustive de témoignages et de faits contribuent à ce triste « diagnostic ». De manière très succincte, rappelons certains d'entre eux :

1.1 *La Commission Canadienne de Sûreté Nucléaire (CCSN)*

Un article du journal Le Soleil de Québec(11-05-2001) nous informe en ces termes :

« Comme violations des normes de sécurité à la centrale, la Commission énumère notamment des fils rouillés, des vannes non étanches, des instruments imprécis et des méthodes de travail douteuses. ».....

« L'organisme a trouvé louche le fait que le nombre de violations identifiées par le personnel de Gentilly 2 était très faible, soit environ cinq rapport par année. On affirme que la « direction de la centrale avait demandé au personnel de ne pas générer des non-conformités .»

« La vérification des programmes(de détection) des non-conformités n'avait pas été faite depuis 15 ans.....Enfin, des efforts n'ont pas été faits pour s'assurer que le personnel a reçu la formation nécessaire. »

« Oui, le ton du rapport est dur..... ce sont des faits qui justifient le ton. Dans certains cas, ce sont des faits qui traînaient depuis longtemps. »

«Hydro Québec savait ne pas être conforme aux normes canadiennes de sécurité....À Gentilly, on avait un processus de détection des défaillances qui avait une portée très limitée. Selon la norme N-235, on était en défaut »....a pour sa part indiqué au Soleil, René Pageau, chef du projet de réfection de Gentilly 2. Il admet aussi que Hydro Québec ne faisait pas de formation pour bien détecter les anomalies. »

(Dominic Maurais, Le Soleil, 11-05-2201)

1.2 La même Commission (CCSN) signalait en 1989, dans un rapport soumis au Conseil du Trésor :

“ The consequence of a severe accident can be very high. The accident at Tchernobyl has cost the Soviet economy about \$16 billion including replacement power costs..... Three Mile Island has cost the USA \$4.8 billion even though the Three Mile Island accident had essentially no radiation impact on the public.”.....
CANDU plants cannot be said to be either more or less safe than other types.”
(Rapport au Conseil du Trésor Canadien, 16-10-89)

1.3 *Le Select Committee on Ontario Hydro Affairs* notait pour sa part en 1980:

« It is not right to say that a catastrophic accident is impossible....The worst possible accident..... could involve the spread of radioactive poisons over large areas, killing thousand immediately, killing others through increasing susceptibility to cancer, risking genetic defects that could affect future generations, and possibly contaminating large land areas for future habitation or cultivation.”

(The Safety of Ontario’s Nuclear Reactors, 1980, p.37)

1.4 *La Ontario Royal Commission on Electric Power Planning* soulignait en 1978:

“Clearly, if a major release of this accumulated radioactivity occurred, as discussed in the previous section, the consequences would be extremely serious and could involve several thousand immediate fatalities and many more delayed fatalities.”

(A Race Against Time, p.76)

Ces quelques citations ne surprendront personne, puisqu’il est reconnu que la petite histoire du nucléaire civile au Canada est truffée d’évènements ou la falsification de la réalité par les « nucléomanes » est affaire courante. Hydro Québec, section nucléaire, n’échappe malheureusement pas à ce constat. Les dangers liés à l’utilisation de l’électronucléaire sont tant d’origine humaine que technologique.

Dans le contexte des Audiences Publiques en cours, permettez nous d'attirer votre attention sur les récentes correspondances adressées au Ministre québécois de l'Environnement, M. Thomas Mulcair, par deux associations de professionnels de la santé.

Ces associations, *l'Unité de Prévention du Cancer du Centre Hospitalier de l'Université Mc Gill*, et les *Professionnels de la Santé pour la Survie Mondiale* (PSSM), lauréat du prix Nobel de la Paix en 1985, expriment leurs inquiétudes face au projet d'Hydro Québec, d'agrandir les aires de stockage temporaires de déchets radioactifs de Gentilly 2, de façon à faciliter le survie du réacteur nucléaire jusqu'en 2035.

Plus spécifiquement, dans une correspondance adressée au Ministre Mulcair, datée du 20 octobre 2004, l'Unité De Prévention du Cancer du Centre Hospitalier de l'Université Mc Gill, rappelle :

« Qu'après 50 ans d'utilisation du nucléaire, au niveau mondial, aucun plan valable n'a été fourni par l'industrie nucléaire concernant la gestion permanente des déchets radioactifs de forte intensité. »

L'Unité de Prévention du Cancer précise que :

« Les radionucléides produit par un réacteur nucléaire sont de puissants carcinogènes. (1) »
et ajoute :

« Même sous un fonctionnement normal et quotidien, le rejet de tritium, de carbone 14 et autres radionucléides dans l'atmosphère, représentent un risque pour les travailleurs de la centrale G 2 et les populations en aval des vents dominants de la centrale nucléaire. »

« Ces risques à la santé des populations sont bien sûr amplifiés dans les cas d'accidents, de fuites ou autres incidents pouvant survenir dans un réacteur nucléaire « vieillissant ».

À la lumière de ces quelques témoignages, le citoyen a-t-il raison de s'inquiéter ??? Il n'est pas surprenant qu'un récent sondage Léger-Marketing, effectué conjointement par les organisations Équiterre et Greenpeace démontre que seulement 7% des Québécois « affectionnerait » la filière électronucléaire. Notons qu'un sondage Gallup en 1990 indiquait que 84 % de la population du Canada s'opposait à l'expansion du nucléaire.

(Sondage Léger Marketing pour Équiterre et Greenpeace, 1 décembre 2004)

(1)carcinogène : synonyme de cancérigène : se dit des agents physiques, chimiques ou biologiques qui peuvent provoquer ou favoriser l'apparition d'un cancer.

2 Les modalités de gestion des déchets radioactifs représentent le plus grand défi technologique auquel la société aura jamais eu à se confronter.

L'intense toxicité des déchets de combustible irradié ainsi que des déchets reliés au « déclassé des centrales », n'est plus à démontrer. Les milliers d'années ou ils devront être sous « haute surveillance » par les sociétés présentes et à venir est absolument invraisemblable. Les dépenses encourues pour la surveillance militaire et la gestion « la plus sécuritaire » que possible des déchets radioactifs dépassent les bornes de la vraisemblance.

À l'origine, l'industrie nucléaire canadienne a caché cette réalité à nos politiciens et à la population afin d'inciter les Canadiens à investir dans la production d'énergie électronucléaire. Elle décrivait et décrit encore cette filière comme étant sécuritaire et propre. Pourtant, jamais l'humanité n'aura à solutionner un tel défi technologique.

Les efforts soutenus consentis à la gestion des déchets radioactifs demeurent non-concluants et rien ne laisse présager, après 50 ans de recherche, qu'une solution se pointe à l'horizon.

Citons l'ancien ministre des Ressources Naturelles sous le gouvernement de M. René Lévesque, M. Yves Duhaime, qui mentionne lors d'une allocution d'ouverture au 17^e congrès de l'Association pour la Maîtrise de l'Énergie en Mai 2003, en parlant du prolongement de la vie utile de Gentilly 2 :

«si on a besoin du bataillon du 22^e Régiment ou d'un anti-missile pour se protéger, on doit se questionner ? »

(Le Nouvelliste, 28 mai 2003)

3 Dans le contexte actuel, toute décision favorisant la prolongation de la vie « utile » de G2 est inappropriée, inconséquente et à proscrire.

Dès 1994, le BAPE recommandait une sérieuse ré-orientation des pratiques administratives du gouvernement et d'Hydro Québec liés aux activités de la centrale nucléaire. Aucune des recommandations du BAPE n'a été mise en application et nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation, où les informations pertinentes, pouvant faciliter la compréhension et l'orientation de nos choix, sont incomplètes sinon biaisées. Rappelons quelques unes de ces recommandations :

« c'est pourquoi la Commission estime que le prochain Plan de développement d'Hydro Québec (1996-1998) devrait préciser clairement la place que celle-ci entend donner à la filière nucléaire comme moyen de production d'électricité, et indiquer les critères du processus décisionnel permettant de maintenir, ou non, la centrale Gentilly 2, en exploitation. »

(BAPE. Rapport d'Enquête et d'Audiences Publiques. 1994, p.41)

« la Commission estime que le gouvernement du Québec devrait établir une politique en matière de stockage de combustible irradié et mandater à cette fin les autorités des ministères de l'Environnement et des Ressources Naturelles. Elle considère aussi que le gouvernement du Québec devrait conclure une entente avec le gouvernement fédéral en ce qui concerne le stockage permanent du combustible irradié provenant de la centrale Gentilly 2. Finalement, elle croit qu'Hydro Québec devrait participer aux travaux de recherche et développement, actuellement en cours, en vue de trouver une solution acceptable au problème du stockage permanent de ces déchets. »

(BAPE. Rapport d'Enquête et d'Audiences Publiques. 1994.p.47)

« la Commission considère que le gouvernement du Québec devrait préciser, dans sa politique énergétique, ses intentions concernant les modalités de gestion du combustible irradié. »

(BAPE. Rapport d'Enquête et d'Audiences Publiques.1994.p.40)

4 Ainsi, toute analyse relative au projet proposé n'est socialement acceptable que si le déclassement de la centrale est d'abord et avant tout confirmé par le gouvernement du Québec.

Les québécois n'apprécient pas les investissements liés à l'électronucléaire. Dès 1978, le gouvernement de René Lévesque a imposé un moratoire à l'expansion de la filière nucléaire au Québec.

Tant qu'au gouvernement libéral de Robert Bourassa, il a établi en 1989, une politique statuant que le Québec ne permettrait pas le stockage permanent de déchets hautement radioactifs sur le territoire québécois ou en bordure de ses frontières.

Lors de la dernière campagne électorale, M.Jean Charest a déclaré, dans une correspondance à la Campagne Sortir le Québec du nucléaire :

« Le parti libéral du Québec s'est prononcé contre le développement de l'énergie nucléaire »(1)

Considérant ces faits, le gouvernement du Québec doit immédiatement confirmer, dans le cadre de sa future politique énergétique, le déclassement de Gentilly 2, avant ou à la fin de sa vie utile, convenu pour 2013.

Une telle décision éviterait les coûteux investissements requis pour l'agrandissement des aires de stockage du combustible irradié et des déchets liés à la réfection de la centrale dans un contexte « temporaire », et permettrait d'initier les négociations nécessaires entre le gouvernement du Québec et celui du Canada, sur les responsabilités respectives que nous devons assumer à cet égard.

(1)Correspondance de M.Jean Charest à la Campagne Sortir le Québec du nucléaire, le 8 avril 2003.

- 5. La reconnaissance du « vieillissement prématuré » de la centrale doit nous inciter à réévaluer si 2013 demeure l'horizon de « vie utile », antérieurement accordé à G2.**
- 5.1 par mesure de sécurité nous devons envisager de devancer cet échéancier de fermeture et de déclassement.**
- 5.2 toute possibilité d'allonger la vie de G2 au-delà de 2013 doit être officiellement confirmé par le gouvernement du Québec.**

Le vieillissement prématuré reconnu de la centrale nucléaire, pourrait précipiter l'annonce du déclassement, si des doutes concernant sa « fiabilité » étaient reconnus par l'Audience en cours.

De plus, les implications d'un éventuel accident à G2 sont telles qu'il serait criminel de ne pas agir immédiatement. Afin de démontrer l'ampleur de ces enjeux, ne serait-ce qu'économique, permettez-nous de citer à nouveau la *Commission de Contrôle Énergie Atomique* (CCEA) aujourd'hui la *Commission de Sûreté Nucléaire* (CSN), qui dans son rapport au Conseil du Trésor en 1989 affirmait :

“ The consequence of a severe accident can be very high. The accident at Tchernobyl has cost the Soviet economy about \$16 billion including replacement power costs..... Three Mile Island has cost the USA \$4.8 billion even though the Three Mile Island accident had essentially no radiation impact on the public.”(1)

Dans ce contexte, rappelons le commentaire du *Select Committee on Ontario Hydro Affairs* ,en 1980 :

« It is not right to say that a catastrophic accident is impossible....The worst possible accident..... could involve the spread of radioactive poisons over large areas, killing thousand immediately, killing others through increasing susceptibility to cancer, risking genetic defects that could affect future generations, and possibly contaminating large land areas for future habitation or cultivation.” (2)

S'il s'avérait, ce dont le MVM doute, que la centrale puisse fonctionner de manière « intrinsèquement » sécuritaire jusqu'en 2013, il demeure essentiel d'éliminer toute ambiguïté sur une quelconque possibilité d'allonger sa vie utile jusqu'en 2035.

(1) Rapport au conseil du Trésor Canadien,16-1089

(2) The Safety of Ontario's nuclear Reactors, 1980,p.37

- 6. Cet échéancier bien déterminé nous permettra ensuite d'évaluer calmement les scénarios appropriés pour une gestion le plus sécuritaire que « possible » des déchets radioactifs liés à la réfection et aux combustibles irradiés de la centrale.**

Lorsque le gouvernement du Québec aura clairement statué le déclassement de G2 sans possibilité d'extensionner la date de sa fin de vie utile au-delà de 2013, il pourra calmement préciser dans sa future politique énergétique, ses intentions concernant les modalités de gestion du combustible irradié et des déchets liés au déclassement.

Comprenons que , comme le précisait le Comité de la Table Ronde sur l'Éthique à la Société de Gestion des déchets Nucléaires (NWMO) :

« nous sommes aujourd'hui confrontés à choisir la « moins mauvaise » des solutions en ce qui concerne la gestion des déchets radioactifs. C'est à dire que nous avons crée un problème insoluble pour les générations futures.....Pour justifier la construction d'un nouveau réacteur ou même la réfection d'un réacteur à la fin de sa vie utile, il faudrait démontrer que nous avons une méthode « éprouvée » pour disposer des déchets radioactifs et non seulement la solution « la moins mauvaise ».

- 7. Pour le moment, nous sommes contraints de prendre des décisions sans avoir en contrepartie les éléments essentiels à notre réflexion.**

Le vide « statutaire » concernant les déchets radioactifs liés au déclassement de la centrale G2 devra être éludé dans les semaines à venir par le gouvernement libéral. Même Hydro Québec affirme qu'il n'aura pas complété les études économiques et techniques de son projet de réfection avant 2005. Le laxisme du conseil d'administration d'Hydro Québec et des gouvernements qui nous représentent, est directement responsable de cet état de fait. Si ces instances décisionnelles avaient appliqué les recommandations du BAPE de 1994, nous ne serions pas confrontés à cette situation.

8. Comment planifié la gestion des déchets radioactifs de la réfection de la centrale lorsque les études d'impacts appropriées n'ont pas été complétées.

Là encore, nous faisons face à l'irresponsabilité de l'agence fédérale(CSN) chargée d'assurer la sécurité des citoyens à l'égard du nucléaire. Imaginez que pour éviter la nécessaire évaluation des impacts environnementaux liés au projet de réfection de la centrale G2, les administrateurs d'Hydro Québec on tablé sur l'absence d'une mesure réglementaire assujettissant la réfection de G2 à la loi canadienne de protection de l'Environnement.

Comprenons que les travaux d'Hydro Québec prévus pour la réfection du réacteur échappent à la nécessité d'une évaluation environnementale complète du fait que dans la terminologie bureaucratique, ces activités de réfection ou de reconstruction ont été associées à des activités de « maintenance », « d'entretien ».

Ce vice réglementaire est insoutenable et nécessite l'intervention immédiate du Ministre de l'Environnement du Québec.

Celui-ci doit sans plus tarder convoquer son homologue fédéral M.Stéphan Dion, du Ministère fédéral de l'Environnement, pour qu'ensemble ils assujettissent à une évaluation environnementale conjointe, tout projet de cet nature.

Une évaluation indépendante, des implications techniques, environnementales et financières du projet devrait d'ailleurs accompagner l'évaluation environnementale conjointe.

Rappelons qu'une telle évaluation a déjà précipité la fermeture de 7 réacteurs nucléaires en Ontario, reconnus pour leur état de « non sécurité »

Évidemment, Hydro Québec doit terminer ses études techniques et financières du projet proposé. Nous pourrions, au Québec, éviter les étapes précédemment énoncées, en confirmant la non reconstruction du réacteur.

- 9. Ces déchets radioactifs de construction devront-ils être entreposés de manière « permanente » au Québec ...**
- 9.1 Si oui, il est inutile d'échafauder de coûteux scénarios « temporaires »**
- 9.2 Si non, qui recevra ces déchets? quand sera-il prêt à les recevoir ? et quelles seront les modalités de transport et d'entreposage offertes par l'heureux récipiendaire?**

Depuis toujours les Québécois semblent convaincus que la gestion permanente des déchets radioactifs de G2 se fera à l'extérieur du Québec. Hydro Québec a tiré avantage de cette ambiguïté en proposant des scénarios temporaires d'infrastructures dédiées à cet effet.

Même dans le cadre de cette audience, Hydro Québec a tenté de nous berner en mentionnant que ses déchets de réfection allaient sereinement être acheminés vers Kincardine Ontario.

Une vérification à cet effet du Sierra Club Canada nous ramène à la triste réalité d'une Hydro Québec (division nucléaire) qui tente de falsifier la réalité. (voir 9.2)

Hydro Québec et le gouvernement du Québec ne peuvent plus maintenant éviter de faire face à la réalité qui s'impose.

Le gouvernement fédéral est actuellement à évaluer la possibilité d'un scénario permanent de gestion des déchets radioactifs de combustible irradié sur les sites qui les ont produits. Il a mandaté à cet effet la *Société de Gestion des Déchets Nucléaires* (NWMO) et s'est assuré que la décision retenue par un « arrêté en conseil » ne permettra pas l'intervention des parlementaires canadiens à ce sujet.

- 10. Ces déchets radioactifs de « reconstruction » de G2 devront-ils être entreposés de manière « temporaire »...**
- 10.1 L'expérience nous démontre qu'en matière de gestion de déchets radioactifs, il n'y a rien de « temporaire ».**
- 10.2 Sachant que les infrastructures actuelles prévues ont une durée de vie maximale de 50 ans, ne devrions-nous pas nous attendre à devoir réinvestir « perpétuellement » de manière « temporaire ».**
- 10.3 L'évaluation des coûts associés au caractère permanent de ces infrastructures temporaires seront exorbitants peu importe qui en fera la gestion.**
- 10.4 Actuellement, ces déchets radioactifs liés à la reconstruction de G2, nous semblent « orphelins » si l'on se fie à la NWMO qui exclut de son mandat les responsabilités afférentes.**

S'il reste un mince espoir de voir la gestion permanente du combustible irradié de G2 hors du Québec, il en va tout autrement pour les déchets de reconstruction ou de déclassement.

Les infrastructures temporaires existantes ont une durée de vie de 50 ans, et les déchets radioactifs, eux, sont là pour des centaines de milliers d'années. Imaginez les coûts et les risques associés au transfert « perpétuel » des déchets d'un site d'accueil temporaire à un autre.

De plus, une mauvaise nouvelle en attirant une autre, les Québécois doivent réaliser que la dite Société de Gestion des Déchets Radioactifs (NWMO) évacue de son mandat toute responsabilité concernant les déchets radioactifs découlant soit de la réfection soit du déclassement de G2.

Le Mouvement Vert a pu vérifier cette information auprès du président du Regroupement pour la Surveillance du Nucléaire, M. Gordon Edwards, qui a eu confirmation de cet état de fait lors d'une rencontre avec Madame Dowdeswell, présidente de la dite Société de Gestion. Cette information est de la plus haute importance, puisque si nous devons envisager de gérer nous-mêmes nos déchets radioactifs de « déclassement », nous devons évacuer toute possibilité de « scénario temporaire » et nous astreindre à une planification « permanente » au Québec.

Notons que ces déchets devront être totalement isolés de notre environnement et gardés « manu militari » pour des milliers d'années. La facture sera lourde à porter et le caractère de « développement durable » prend ici tout son sens....!

S'il advenait que par « magie » une collectivité extérieure au Québec désire s'approprier ces déchets radioactifs, quelles modalités de transport, d'emballage et d'entreposage seront fixées et ces modalités seront-elles compatibles aux modalités que nous aurons privilégiées dans nos choix de gestion temporaires ?

11. En ce qui concerne la gestion « permanente » du combustible irradié rien ne laisse prévoir qu'un scénario socialement responsable et acceptable pointe à l'horizon.

Les Canadiens et les Québécois doivent réaliser que rien ne nous permet de croire que la NWMO accouchera d'un scénario « socialement acceptable et responsable » en termes de gestion des déchets radioactifs. Au contraire, l'histoire de l'évolution de l'industrie nucléaire au Canada témoigne d'une culture de « société secrète » et « totalitaire » qui ne se soucie pas de considérations démocratiques dans la gestion de ses opérations. Le MVM se fera un plaisir d'instruire la Commission à cet effet si elle le désire.

Rappelons seulement que la constitution même de la NWMO va à l'encontre des principes démocratiques qui devraient assujettir une telle « institution ».

La Commission Seaborn, après 10 ans de consultation sur le sujet de l'entreposage du combustible irradié dans le Bouclier Canadien, recommandait la création de la *Société de Gestion des Déchets Nucléaires*. Dans son rapport final, Seaborn recommandait que , pour être crédible, il est essentiel que sa composition élimine toute possibilité de contrôle et de manipulation tant par l'industrie nucléaire que par l'agence gouvernementale Énergie Atomique du Canada ltée.

La composition du CA de la Société de Gestion des Déchets Nucléaires (NWMO) devait assurer une représentation de tous les intéressés (stakeholders) et un comité consultatif devait être constitué réunissant des compétences variées. Seaborn ajoutait :

“ ...public accountability should be guaranteed by frequent public review, preferably by Parliament.”

Qui s'étonnera de constater que les 3 entreprises électronucléaires que sont Ontario Power Génération, Hydro Québec et Énergie Nouveau Brunswick contrôle la Société de Gestion des Déchets Nucléaires, que cette institution a reçu un mandat précis de gouvernement canadien et qu'elle « proposera » au gouvernement canadien, lequel des 3 scénarios de gestion permanente du combustible nucléaire devra être priorisé.

Suite au rapport de la NWMO prévue pour 2005, un « arrêté en conseil » tranchera la question sans solliciter la participation des parlementaires canadiens dans le processus. Beau fiasco démocratique et total mépris des recommandations du rapport Seaborn à cet effet.

12. Il est maintenant reconnu que la possibilité de devoir nous-même, au Québec, assurer la gestion à long terme des déchets radioactifs doit nous inciter à « cesser » toute production de ces déchets.

Comment se fait-il que le gouvernement sous Robert Bourassa ait pu affirmer avec tant de force que le gouvernement du Québec ne tolérerait pas la gestion permanente des déchets radioactifs sur le territoire du Québec et en bordure de ses frontières?

Y aurait-il entre le gouvernement Québécois et le gouvernement Canadien et son Agence Énergie Atomique Canada, une entente assurant , à l'achat du réacteur nucléaire de Gentilly 2, que le Québec n'aura d'aucune façon à assurer la gestion des déchets radioactifs sur son territoire?

Le BAPE devrait essayer d'éclaircir cette situation parce que la plupart des Québécois ont cette impression alors que le MVM en doute sérieusement.

Comment pouvons-nous affirmer que les déchets radioactifs produits par une centrale nucléaire qui nous appartient devront être pris en charge par un voisin quelconque?

Tant qu'à nous, nous recommandons que le gouvernement détermine immédiatement la date ou nous allons cesser de produire ces déchets radioactifs. L'actuel gouvernement devra s'empresse d'éclaircir cette situation des plus troublantes.

Nous devons reconnaître, que dès le début, le gouvernement du Québec a été « leurré » par l'industrie électronucléaire canadienne. L'industrie promettait une énergie « propre » et jamais les « inconnus » liés à la gestion de leurs déchets radioactifs « sales » et « durables » ne furent portés à l'attention des élus. Ce fait historique devra être pris en considération lors d'éventuelles négociations avec le gouvernement fédéral et son Agence Énergie Atomique Canada.

Reconnaissons tout de même que si le gouvernement du Québec « osait » favoriser la réfection de G 2 malgré le fait que la très grande majorité des Québécois exclut le nucléaire comme choix énergétique, il perdra de ce fait, un avantage de « négociation » évident.

Santé ---Nucléaire----Normes sécuritaires

Le nucléaire met en danger le réservoir génétique humain et compromet l'intégrité des écosystèmes vitaux pour les générations futures.

De nombreux citoyens ont manifesté, en première partie de l'audience, leurs inquiétudes concernant les impacts négatifs d'une centrale nucléaire sur la santé des travailleurs et de la population.

Différents rapports le soulignent. Voici quelques faits, tirés majoritairement d'un document produit par Greenpeace Canada, intitulé **Le Scandale Canadien des Radiations**.

Afin de faciliter le travail de la Commission, le MVM a procédé à un bref inventaire des différents rapports portant sur le sujet et dépose le sommaire de l'étude.

1980 : *La British Columbia Médical Association*

- Dès 1980 l'Association déclarait que la CCEA était inapte à réglementer l'industrie nucléaire ... « elle se rend plus ou moins complice d'une épidémie de cancers provoqués par l'industrie »

1989 : *La National Academy of Science (E.U.) BEIR V*

- L'Académie vérifie que les risques pour la santé près d'une centrale nucléaire sont 8 fois plus élevés que prévu
Elle vérifie également qu'il n'y a pas de niveau sécuritaire d'irradiation.

1989 : *La Commission de Contrôle d'Énergie Atomique du Canada (CCEA)*

- Depuis cette date la Commissions sait que des études démontrent un taux élevé de leucémie infantile et de malformations congénitales dans les environs de centrales nucléaires.

1990 : *La Commission Internationale de Protection Radiologique*

- Le 16 février 1990 la CIPR recommande une baisse considérable des limites d'exposition aux radiations pour la population et les travailleurs .
- Dès le lendemain, cette recommandation du être ré-évaluée à la baisse suite au dépôt du rapport Gardner.

1990 : *Le Rapport Gardner* (Grande Bretagne)

- Le 17 février 1990 le Rapport « dévoile que les employés de l'industrie nucléaire exposés à des quantités même minimales de radiations avant la conception d'un enfant avaient de six à huit fois plus de chance de mettre au monde un enfant leucémique. »

1990 : *La Commission Charbonneau sur les déchets dangereux*

- Cette Commission relate le fait que près de Gentilly -3 enfants sur 174 sont nés avec des imperforations anales. Pour une population similaire on décèle habituellement 1cas sur 5,000.
- « Également on nota 6 autres cas d'imperforation anale au cours des 3 années précédentes, à Gentilly... »

1994 : *Le Comité Consultatif sur les Normes Environnementales (ACES)*

- En mai 94, le comité recommandait une diminution pour les doses admissibles de tritium dans l'eau potable. Diminution de 40,000 BQL à 100 BQL immédiatement. D'ici 5 ans, baisse à 20 BQL.

Près de Pickering un lien a été démontré établissant une corrélation entre les émissions de tritium radioactif dans le lac Ontario et un taux de mortalité néonatale plus élevé dans la population. Concernant la méthode utilisée pour vérifier la qualité de la santé communautaire près de Gentilly , Madame Abby Lippman spécialiste en études épidémiologiques de l'université McGill déclare que la méthode utilisée est tout juste bonne pour les administrateurs....

Pour terminer, M. le président, permettez-nous d'attirer votre attention sur une résolution d'appui à la Campagne Sortir le Québec du nucléaire. Cette résolution destinée à la société civile réunit l'ensemble des raisons qui motivent les citoyens à demander le désengagement du gouvernement Québécois en matière de production électronucléaire.

Les citoyens suggèrent plutôt les investissements dans la conservation de l'énergie, l'efficacité énergétique et les productions d'énergies renouvelables et décentralisées.

Le Mouvement Vert Mauricie recommande que le gouvernement du Québec :

Annonce la fin du nucléaire au Québec avant ou à la date prévue de sa fin utile soit 2013.

Procède conjointement avec le Ministre fédéral de l'Environnement, à la mise en place d'un processus fédéral-provincial conjoint d'évaluation des incidences environnementales cumulatives liées au déclassement de la centrale Gentilly 2 et à l'expansion des sites de stockage extérieurs permanents et temporaires des déchets radioactifs de Gentilly 2.

Reporte à une date postérieure, au nécessaire processus fédéral-provincial conjoint sur le déclassement de G 2, les décisions concernant le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de G 2, souhaité par Hydro Québec.

Interdise à Hydro Québec d'aller de l'avant avec son projet de modification des installations de stockage des déchets tant et aussi longtemps que les orientations du gouvernement fédéral liées à la gestion permanente des déchets radioactifs, n'auront pas été précisées.

Interdise à Hydro Québec d'aller de l'avant avec son projet de modification des installations de stockage des déchets tant que Hydro Québec n'aura pas fourni le plan détaillé de la gestion de ses déchets radioactifs à perpétuité, tant sur le territoire du Québec, qu'ailleurs au Canada.

Présenté par le Mouvement Vert Mauricie, le 16 décembre 2004

Mouvement Vert Mauricie
C.P. 5
Saint-Mathieu du Parc, Qc.
G0X 1N0
mouvementvert@bellnet.ca
819-532-1717

**BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE
SUR
L'ENVIRONNEMENT**



**PROJET DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS
DE STOCKAGE DES DÉCHETS RADIOACTIFS
ET RÉFECTION DE GENTILLY 2**

Mémoire présenté par le Mouvement Vert Mauricie, le 16 décembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

- 1...Le MVM tient à souligner que sa principale préoccupation concernant l'électronucléaire au Québec et au Canada, est intimement liée aux risques démesurés qui y sont associés pour la santé et la sécurité des citoyens ainsi que pour l'intégrité des écosystèmes qu'ils habitent.
2. Les modalités de gestion des déchets radioactifs représentent le plus grand défi technologiques auquel la société aura jamais eu à se confronter.
3. Dans le contexte actuel, toute décision favorisant la prolongation de la vie « utile » de G2 est inappropriée, inconséquente et à proscrire
4. Ainsi, toute analyse relative au projet proposé n'est socialement acceptable que si le déclassement de la centrale est d'abord et avant tout confirmé par le gouvernement du Québec.
5. La reconnaissance du « vieillissement prématuré » de la centrale doit nous inciter à réévaluer si 2013 demeure l'horizon de « vie utile » antérieurement accordé à G2.
 - 5.1 Si non, par mesure de sécurité nous nous devons de devancer cet échéancier de fermeture et de déclassement.
 - 5.2 Si oui, toute possibilité d'allonger la vie de G2 au-delà de 2013 doit être officiellement désapprouvé par le gouvernement du Québec.
6. Cet échéancier bien déterminé nous permettra ensuite d'évaluer calmement les scénarios appropriés pour une gestion le plus sécuritaire que « possible » des déchets radioactifs liés à la réfection et aux combustibles irradiés de la centrale.
7. Pour le moment, nous sommes contraints de prendre des décisions sans avoir en contrepartie les éléments essentiels à notre réflexion.
8. Comment planifié la gestion des déchets radioactifs de la réfection de la centrale lorsque les études d'impacts appropriées n'ont pas été complétées.

Déchets radioactifs liés à la reconstruction de Gentilly 2.

Gestion permanente :

9. Ces déchets radioactifs de construction devront-ils être entreposés de manière « permanente » au Québec ...
 - 9.1 Si oui, il est inutile d'échafauder de coûteux scénarios « temporaires »
 - 9.2 Si non, qui recevra ces déchets, quand sera-il prêt à les recevoir et quelles seront les modalités de transport et d'entreposage offert par l'heureux récipiendaire.

Gestion temporaire :

10. Ces déchets radioactifs de « reconstruction » de G2 devront-ils être entreposés de manière « temporaire »..
 - 10.1 L'expérience nous démontre qu'en matière de gestion de déchets radioactifs, il n'y a rien de « temporaire ».
 - 10.2 Sachant que les infrastructures actuelles prévues ont une durée de vie maximale de 50 ans, ne devrions-nous pas nous attendre à devoir réinvestir « perpétuellement » de manière « temporaire ».
 - 10.3 L'évaluation des coûts associés au caractère permanent de ces infrastructures temporaires seront exorbitants peu importe qui en fera la gestion.
 - 10.4 Actuellement, ces déchets radioactifs liés à la reconstruction de G2, nous semblent « orphelins » si l'on fie à la NWMO qui exclut de son mandat les responsabilités afférentes.

Gestion du combustible irradié de Gentilly 2

11. En ce qui concerne la gestion « permanente » du combustible irradié rien ne laisse prévoir qu'un scénario socialement responsable et acceptable pointe à l'horizon.
12. Il est maintenant reconnu que la possibilité de devoir nous-même, au Québec, assurer la gestion à long terme des déchets radioactifs doit nous inciter à « cesser » toute production de ces déchets.

